

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

Bureau des  
Sites et de  
l'Urbanisme

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
*Le-Sous-Secrétaire-d'État-des-Beaux-Arts*

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites des Hautes-Pyrénées, dans sa séance du  
23 Mars 1931,

A R R Ê T É :

Article Premier

La "TOUR DE VIDALOS" et la colline qu'elle surmonte  
comprenant les parcelles n° 264.266.267.268.269.270.  
271.272.272bis, 273.279.123.124.127, du plan cadastral  
de la commune d'Agos Vidalos (Hautes-Pyrénées)  
---- appartenant à M.M. :

FONTAINE Georges, propriétaire des parcelles n° 264.  
266.267.268.269.270.

BRINJOT , propriétaire des parcelles n° 271. 272bis.

CAPDEVIELLE ou AYANT-DROITS (Veuve ARTIGUENAVE)  
propriétaire de la parcelle N° 272.

GARDOT -----	id.	id. 273.123.
MAJESTE Pierre -	id.	id. 279.124.
COMMUNE d'AGOS VIDALOS	id.	id. 127 (parcelle comprenant la tour)

sont inscrites sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.



~~ARRÊTÉ~~

ARTICLE - PREMIER -

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d' **Agos Vidalos** et aux propriétaires **ci-dessus énumérés,**

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le **13 JUIN 1933**

PAR DÉLÉGATION :

Le Directeur Général des Beaux-Arts

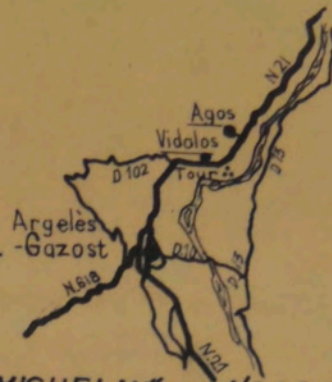
*Pollet*



# HAUTES PYRENEES AGOS VIDALOS

## SITES

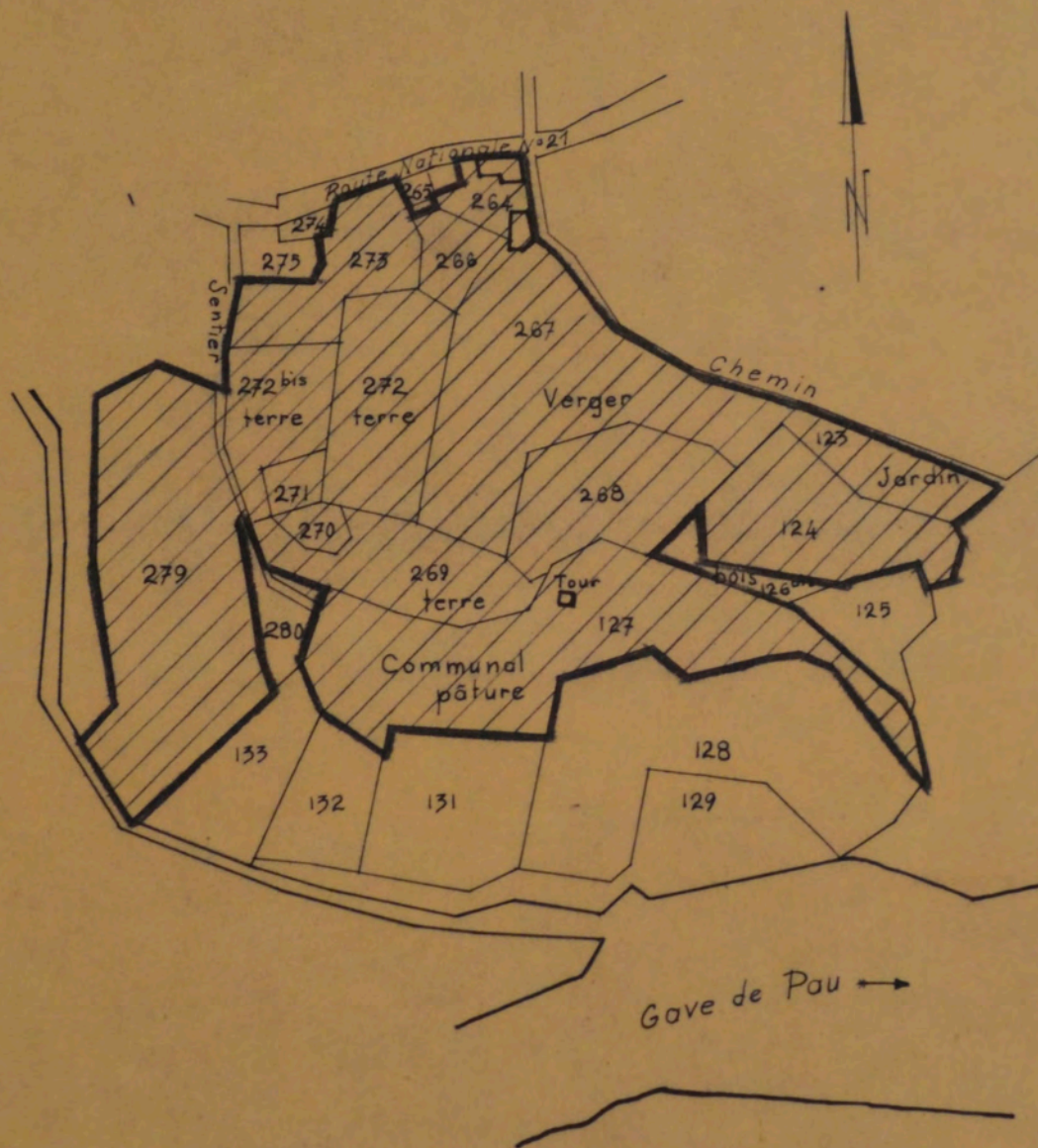
CANTON: ARGELES GAZOST  
ARROND<sup>r</sup>: ARGELES GAZOST




"MICHELIN" au 1/200 000

INSCRIPTION

## LA TOUR DE VIDALOS ET LA COLLINE QUI LA SURMONTE



 partie inscrite  
échelle 1/2500

La "TOUR DE VIDALOS" et la colline qu'elle surmonte comprenant les parcelles n°s 264 - 266 - 267 - 268 - 269 - 270 - 271 - 272 - 272 bis, 273 - 279 - 123 - 124 - 127, du plan cadastral de la commune d'AGOS VIDALOS (Hautes-Pyrénées) appartenant à MM. :

FONTAINE Georges, propriétaire des parcelles n°s 264. 266. 267. 268. 269. 270.

BRINJOT, propriétaire des parcelles n°s 271. 272 bis.

CAPDEVIELLE ou AYANT DROITS (Veuve ARTIGUENAVE) propriétaire de la parcelle n° 272.

GARDOT id. id. 273. 123.

MAJESTE Pierre id. id. 279 124.

COMMUNE D'AGOS VIDALOS id. id. 127

(parcelle comprenant la tour)

sont inscrites sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général.

(arrêté du 13 Juin 1933)